

Serbie : « Marche de la Drina » demande à la Commission européenne de rejeter le projet Jadar conformément à la loi sur les matières premières critiques

jeudi 2 janvier 2025, par [L.K.](#) (Date de rédaction antérieure : 27 décembre 2024).

« Nous contestons la décision politique au niveau de l'UE et nous poursuivons la voie juridique si Jadar obtient un statut stratégique. En Serbie, les lacunes de la proposition du projet Jadar fournissent de solides arguments juridiques contre la délivrance de tout permis environnemental », déclarent les militants.

Le collectif serbe Marche de la Drina et l'organisation non gouvernementale allemande Green Legal Impact ont publié une déclaration officielle à la Commission européenne et aux membres du Comité des matières premières critiques contre la reconnaissance du projet Jadar selon la loi sur les matières premières critiques.

« Rio Sava Exploration d.o.o. a fait une demande pour obtenir le statut de 'projet stratégique' selon les articles 6 et 7 de la CRMA pour la mine de lithium et de bore prévue dans la vallée de la rivière Jadar en Serbie. Ce projet ne devrait pas obtenir le statut stratégique pour des raisons juridiques, environnementales, sociales et politiques », indique le communiqué conjoint des organisations.

Comme rappelé, les risques connus comprennent des activités minières qui menacent les ressources en eau environnantes, la répression contre les militants écologistes, le manque de transparence administrative et de responsabilité. La proposition de projet soumise à l'évaluation d'impact environnemental est actuellement en phase de détermination de la portée et contient des lacunes qui ne satisfont pas aux critères d'attribution du 'statut stratégique' selon la loi sur les matières premières critiques, alertent-ils le grand public mais aussi la Commission européenne.

Le dépôt de cette plainte fait jurisprudence

Le dépôt de cette plainte fait jurisprudence, soulignent les militants. Bien que la Commission européenne n'ait pas prévu d'espace pour contester la décision sur le statut stratégique par les organisations non gouvernementales, sa décision de classer le projet selon l'article 6 (1) CRMA est un « acte administratif » conformément à l'article 2(1)(g) du Règlement n° 1367/2006 (Convention d'Aarhus), expliquent-ils. Cette plainte, comme ils l'expliquent, utilise le droit de contester un acte administratif, qui est finalement soumis à une révision interne conformément à l'article 10 de la Convention d'Aarhus.

« Nous contestons la décision politique au niveau de l'UE et nous poursuivons la voie juridique si Jadar obtient un statut stratégique. En Serbie, les lacunes de la proposition du projet Jadar fournissent de solides arguments juridiques contre la délivrance de tout permis environnemental », estiment les militants.

Le rapport souligne : les dangers pour l'environnement, les droits humains et la santé humaine, le manque de transparence et la non-conformité aux bonnes pratiques commerciales, les irrégularités juridiques, les impacts sur l'environnement, les terres, l'agriculture, l'eau, les zones et espèces protégées, le processus d'acquisition des terres, le manque de transparence et l'intimidation, l'impact sur la structure sociale de la région, la création d'emplois, les revenus fiscaux, les effets sur les activités existantes, en particulier l'agriculture, les irrégularités concernant les questions de permis, les délais et la gestion, ainsi que les violations des lois de la République de Serbie, indique le communiqué joint.

« L'avenir n'est pas vert s'il n'est vert que pour vous », déclare Bojana Novaković

Les acquisitions de minéraux par l'Union européenne sont profondément liées aux pratiques néocoloniales, évaluent Marché de la Drina et Green Legal Impact.

« Alors que l'UE cherche à assurer une économie 'plus verte', sa dépendance à ces minéraux la place dans une position de pouvoir significatif sur les pays étrangers riches en telles ressources, où les projets miniers sont souvent menés par des géants mondiaux comme Rio Tinto. Cette dépendance révèle un schéma plus large de dynamique exploitative dans les relations de l'UE avec les pays riches en ressources, particulièrement dans les régions où la gouvernance et la protection environnementale ne sont pas à un niveau élevé », indique le communiqué.

« Dans des pays comme la Serbie, l'extraction de minéraux pourrait détruire les écosystèmes locaux - menaçant les sols, l'eau et la biodiversité et créant une instabilité politique et sociale - ce qui soulève des questions sur l'engagement de l'UE envers les droits humains et les pratiques durables à l'étranger. L'effort de l'UE pour des 'sources éthiques' est compromis lorsqu'on ferme les yeux sur ces impacts environnementaux et sociaux. En retour, la crédibilité politique de l'UE est mise en risque, particulièrement lorsque cela est vu comme un renforcement de l'exploitation (néo)coloniale. De plus, le manque de transparence, les irrégularités légales et les études de faisabilité défectueuses dans ce projet révèlent davantage la complicité de l'UE dans la sape même de la gouvernance et des cadres réglementaires qu'elle prétend défendre, maintenant un système d'exploitation inégale des ressources qui profite à certaines parties de l'Europe au détriment d'autres. L'avenir n'est pas vert s'il n'est vert que pour vous », a commenté Bojana Novaković de Marche de la Drina.

Mašina

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais.

P.-S.

Mašina

<https://www.masina.rs/mars-sa-drine-od-evropske-komisije-zahteva-da-odbaci-projekat-jadar-prema-zakonu-o-kriticnim-sirovinama/>